

Lundi 13 décembre 2021

Conseil métropolitain du 13 décembre 2021

« Budget primitif 2022 : la Métropole s'adapte aux changements et se tourne vers l'avenir »

Tout au long de l'année 2021, la Métropole s'est mobilisée pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire à travers une série de dispositifs inédits et d'urgence, afin de protéger les habitants, les emplois, relancer l'économie locale, investir massivement dans la transition social-écologique et la résilience du territoire. Tous budgets confondus, le budget de la Métropole pour 2022 devrait s'établir à 899,2 M€ contre 851,5 M€ en 2021. Les investissements proposés devraient être proches de 306,9 M€, contre 272,5 M€ en 2021. La situation financière reste très saine et solide.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « La Métropole s'adapte aux changements et se tourne vers l'avenir. C'est tout l'enjeu de la transition social-écologique. Cette adaptation est aussi une opportunité : d'amélioration de la qualité de vie, d'apaisement, de développement économique et social, d'innovation, de création d'emplois et de valeur, de rayonnement et d'attractivité. C'est le sens de notre vision pour le territoire.

Pour faire face à l'urgence sociale et climatique, pour soutenir l'activité économique, nous amplifions nos investissements pour atteindre un niveau de 306,9 M€, soit 12,5% de plus que le budget primitif 2021.

On se bat, on ne lâche rien. »

Budget 2022

Tous budgets confondus, le budget de la Métropole pour 2022 devrait s'établir à 899,2 M€ contre 851,5 M€ en 2021. Les dépenses de fonctionnement seront de 549,4M€ en 2022, contre 535,3 M€ en 2021. Les investissements proposés devraient être proches de 306,9 M€, contre 272,5 M€ en 2021*. Dans l'incertitude et le brouillard générés par les crises sanitaire, économique, sociale et environnementale, la Métropole Rouen Normandie fait le choix de mobiliser ses moyens publics sans augmenter la fiscalité métropolitaine. Si elle peut s'engager sur cette voie, c'est parce que la Métropole dispose de finances saines et qu'elle adopte un budget assurant une gestion performante et sécurisée de ses ressources.

Ce budget ambitieux fait de la Métropole Rouen Normandie le deuxième acteur de Normandie, après la Région, en matière d'investissement public.

*de BP à BP

Principales dépenses de fonctionnement

• S'engager massivement dans la transition social-écologique

➤ Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité

Concernant le domaine des déplacements, la Métropole a engagé une politique d'investissement ambitieuse qui va au-delà des transports en commun, et qui concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Ces investissements importants engendrent des dépenses d'exploitation pour satisfaire un fonctionnement optimal. Ainsi, les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 105,1 M€ pour 2022. Les principales dépenses concernent :

- ✓ La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport : 83,7 M€
- ✓ L'exploitation des lignes de transport autre (Filor ..) : 6,8 M€
- ✓ La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuvien) : 7 M€
- ✓ Le co-voiturage : 0,7 M€
- ✓ Le projet « Rouen Normandie mobilités intelligentes pour tous » : 0,3 M€

➤ Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable

L'un des objectifs de la Métropole est de préserver et valoriser son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts pour améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants, réduire l'empreinte écologique du territoire et développer la biodiversité. Outre la continuité des actions définies par la Charte Agricole du Territoire, un accent sera particulièrement marqué sur l'entretien et la gestion des milieux naturels (0,6 M€). Le Projet Alimentaire de Territoire adopté le 16 décembre 2019 est engagé et l'année 2022 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre de ce projet. Les actions portées s'attacheront à relocaliser la plus-value agricole et alimentaire sur le territoire et à rendre la Métropole plus résiliente.

➤ Transition Énergétique

Les principales actions sur 2022 concerneront la réalisation d'un bilan carbone via un nouveau marché CIT'ERGIE, la poursuite du travail du Conseil d'Évaluation de la transition écologique, le renforcement du partenariat avec l'Association ATMO Normandie, la poursuite du travail de recherche par l'intermédiaire du GIEC local sur les questions d'adaptation au changement climatique et une étude sur la transition de l'industrie suite au partenariat rattaché au programme européen Urbact « net zero energy territory ». La Métropole a par ailleurs signé en 2021 une convention de partenariat avec WWF pour l'accompagner dans une stratégie ambitieuse de transition territoriale. La distribution de l'électricité et du gaz, la gestion de la prise en charge des extensions du réseau électrique et la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants se poursuivront.

Le contrôle des concessions des réseaux de distribution publiques d'électricité et de gaz continuera. Le nouveau contrat de concession de la distribution d'électricité avec ENEDIS, en cours de négociation, devrait apporter de nouvelles recettes liées aux redevances afférentes (1 M€).

S'agissant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers se développera afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Energies. La création du Service Public de la Transition Énergétique Rouen Normandie en 2021 positionne la Métropole comme organisatrice de ce service.

Elle s'appuiera notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Énergies Renouvelables. Cette SPL est maintenant créée et progressivement opérationnelle. Une SEM d'investissement dédiée aux énergies renouvelables va par ailleurs être créée à l'échelle de l'Axe Seine. 2,6 M€ seront consacrés en fonctionnement pour la contractualisation avec la SPL ALTERN.

➤ **Réduire et valoriser nos déchets**

Concernant le budget des ordures ménagères, la stratégie de rationalisation de la collecte et du traitement se poursuit. L'un des objectifs reste la baisse des déchets générés par les entreprises et les ménages. Pour cet objectif, il est prévu la mise en œuvre d'une feuille de route commune avec le SMEDAR qui portera également sur la valorisation des fermentescibles, la production d'énergie à partir des déchets et enfin la lutte contre les polluants. 2022 sera également l'année du défi « Cities race to zero », découlant de l'accord de Paris pour le climat et traitant de la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'évitement de l'enfouissement des déchets.

Les projets de la Métropole intégreront les enjeux climatiques, en reprenant la diminution des déchets ménagers, étendue à un accompagnement pour les professionnels, notamment du BTP, afin de diminuer les dépôts sauvages.

Le budget des ordures ménagères comprend également l'entretien et le fonctionnement des déchetteries et le garage de Val de Seine. Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèvent à 41,4 M€.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau**

Les dépenses prévues en fonctionnement s'élèvent à 1,7 M€ dont 1,6 M€ pour la participation aux syndicats des bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Ce budget est en hausse et amené à fortement progresser dans les années à venir.

➤ **Gestion des risques**

Un important travail a été mené en matière de gestion et de prévention des risques, notamment concernant les risques industriels (constitution d'un partenariat avec l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle – ICSI), le renforcement des moyens mis en œuvre dans le cadre de la compétence métropolitaine de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), en matière de prévention des inondations, ainsi que pour l'identification et la gestion du risque cavités (une cartographie de recensement a par exemple été déployée et fait l'objet de mises à jour en continu).

Il est prévu sur l'exercice 2022 un montant de 16,4 M€ pour la contribution au SDIS.

- **Construire un territoire attractif et solidaire**

- **Développement économique**

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole. Développement tertiaire, création d'entreprises, rénovation de zones existantes, résorption des friches notamment industrielles, collaboration avec le GPMR ou la CCI, soutien à la transition agricole. La Métropole continuera, en étroite collaboration avec RNI et RNA, à amplifier et diversifier ses actions en 2022 avec des impacts sur le budget tant en fonctionnement qu'en investissement. L'objectif est d'assurer une continuité du service en direction des entreprises, depuis le soutien à la création jusqu'à l'accompagnement de projets de développement ou d'implantation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,5 M€ dont 1,2 M€ au titre de la subvention pour RNI.

Un montant de 0,3 M€ sera fléché sur le dispositif Campus et vie étudiante pour un soutien aux projets œuvrant à la structuration et la dynamisation des campus ainsi que ceux améliorant l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur.

Le dispositif manifestations et colloques ESR sera renforcé pour accompagner l'organisation d'événements contribuant au renforcement de l'image et de l'attractivité du territoire en valorisant les domaines d'excellence spécifiques qu'il accueille.

En complémentarité des mesures d'urgence mises en place pour soutenir les acteurs économiques sur le 1er semestre 2021, un plan de relance du commerce visant à accompagner la reprise économique des commerçants-artisans et établissements touristiques du territoire, a été approuvé au conseil du 27 septembre dernier. Ce dispositif sera renforcé pour répondre aux sollicitations sur l'année 2022 et notamment pour la période des fêtes de fin d'année dans une logique de soutien de la Métropole à l'animation commerciale et à l'organisation d'événements de nature à renforcer l'attractivité des centres villes et leur rayonnement sur les périodes clés (0,3 M€).

Il est proposé de poursuivre et/ou de conforter les liens avec les filières et clusters à l'échelle de territoire métropolitain pour ses besoins propres sur les enjeux de la transition écologique et du numérique (0,14 M€), à travers des crédits dédiés aux actions de coalition issues de la COP21 locale.

Le soutien financier aux pôles et filières est apporté par le pôle métropolitain et la métropole participe par le biais d'une contribution (0,1M€).

Les dispositifs d'aide à l'immobilier « Dynamique Immobilier » et « Dynamique Location » feront très prochainement l'objet de propositions pour refondre les dispositifs en y intégrant une dimension écologique et de transition beaucoup plus forte qu'actuellement (0,2 M€).

La Métropole versera une subvention au syndicat mixte de l'aéroport pour 0,6 M€.

- **Tourisme**

Le budget tourisme pour l'exercice 2022, en section de fonctionnement, est prévu à hauteur de 2,1 M€. La Métropole continuera de soutenir fortement sur 2022, Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui accélérera ses actions de promotion et de marketing dans le respect de sa nouvelle stratégie de positionnement. Ainsi, l'Office de tourisme va refondre sa communication autour des patrimoines et va développer des campagnes publicitaires, des accueils presse, de nouvelles offres sur son site internet... l'association préparera également l'Armada 2023, en concevant des propositions de visites et séjours, et déploiera de nouvelles formes d'événementiels (Les Beaux Jours notamment). La participation de la Métropole au budget de RNTC s'élève à 2 M€.

Les autres dépenses en fonctionnement concernent la réalisation d'une étude sur le potentiel « tourisme d'affaires » du territoire, en prévision de la création du futur Palais des Congrès de manière à bien dimensionner l'équipement pour garantir sa réussite et assurer des complémentarités avec les autres acteurs, l'adhésion à Acteurs du Tourisme Durable pour afficher l'ambition de la Métropole en la matière, l'adhésion à France Congrès, association fédérative dédiée au tourisme d'affaires, qui porte également la démarche « Destinations innovantes durables » en vue des JO 2024, et la participation des actions événementielles comme la Fête du Fleuve, la participation au lancement de saison touristique par l'organisation de 3 randonnées autour de Duclair et St Pierre de Varengueville ou la sortie VTT pour Métropole Rouen Plein R. Outre ces dépenses, il sera inscrit 0,3 M€ pour l'association de l'Armada en prévision de la prochaine manifestation en 2023.

➤ Culture

En matière culturelle, le budget prévu en 2022 s'élève à 12 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole versera des contributions pour :

- ✓ L'association Rouen Capitale Européenne de la Culture : 0,4 M€ (2022 sera l'année de dépôt de la candidature de la Métropole).
- ✓ La régie du 106 : 1,4 M€
- ✓ La régie des équipements culturels : 1,2 M€
- ✓ L'EPCC du Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,6 M€
- ✓ L'EPCC Opéra de Rouen : 1,3 M€
- ✓ L'EPCC Eshadhar (école des beaux-arts) : 1,4 M€
- ✓ L'Association Normandie Impressionniste : 0,2 M€

Outre ces contributions, la Métropole participera à de nombreuses manifestations, actions artistiques, culturelles et patrimoniales sur l'ensemble du territoire et notamment le festival « Spring », aujourd'hui premier festival européen de cirque contemporain à l'échelle régionale et piloté par les 2 pôles cirque en Normandie que sont le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg, le lancement de la saison touristique, « Cathédrale de lumière », la programmation estivale « Jours de fête » ou les visites d'ateliers d'artistes programmées tous les 2 ans.

➤ Sports et loisirs

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 6,8 M€ et concerneront d'une part le soutien aux activités des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole en accentuant le soutien aux équipes féminines de haut niveau. Ainsi, la Métropole accompagnera en 2022 près de 50 clubs sportifs. De plus, la Métropole soutiendra en 2022 plus de 35 manifestations, dans le cadre de son règlement d'aide.

A noter que la Métropole soutiendra en particulier et de façon importante les deux grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen (en augmentant sa participation à l'organisation de cet événement) et le Tournoi de tennis féminin international WTA qui sera organisé pour la première fois en fin d'année 2022 au Kindarena. Enfin la thématique sport santé sera intégrée de façon plus importante en 2022 et des actions seront développées tout au long de l'année. La Métropole versera sa contribution à la régie des équipements sportifs pour 1,1 M€.

➤ Santé, Solidarité, Emploi

Nous entrons dans une phase de consolidation et de développement de nos interventions de moyen et long terme. Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur, de l'emploi et de l'insertion des personnes, de la santé de la population et notamment des plus précaires, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ensemble de ces politiques thématiques est déployé avec une attention particulière accordée aux jeunes et aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Le budget global proposé pour l'exercice 2022 s'élève à 5 M€ et est en hausse.

Les dépenses liées à l'insertion augmenteront de 37 % par rapport au budget 2021 et se concentreront principalement sur le PLIE, les nouveaux projets en faveur de l'emploi que sont, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et la création d'une plateforme d'activités pour encadrer des jeunes engagés dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle. Le nouveau plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes adopté en juillet dernier est ambitieux. Il se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement significative afin de mettre en œuvre les nouvelles actions. (+150 000 €).

Concernant la stratégie santé le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 0,3 M€ afin de permettre la mise en œuvre des objectifs opérationnels définis dans le cadre de l'arbitrage de la feuille de route santé. Parmi ces dépenses, la Métropole financera des postes de recherche dans le domaine de la santé (recrutement de Professeurs d'Université Praticiens Hospitaliers : 0,2 M€).

La prévention spécialisée est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Cette politique va progressivement s'intensifier pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID 19. La pandémie a démontré le manque d'éducateurs spécialisés sur 4 communes de notre territoire qui bénéficient déjà de cette intervention. C'est pourquoi le budget augmente de 6 % par rapport à 2021 pour atteindre 2,6 M€ afin de financer les 4 postes complémentaires.

• Renforcer la cohésion territoriale

➤ Aménagement durable de l'espace public

La priorité pour 2022 sera donnée à la transition social-écologique avec un plan sans précédent de renaturation du territoire de la métropole : lutte contre les ilots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics, diminution de l'éclairage public et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus. Ainsi 21,4 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces prestations.

➤ Soutien des communes

Les dotations liées à l'intercommunalité s'élèvent à 97,5 M€. La Métropole conservera en 2022, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes.

Principales dépenses d'investissement

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur pour le déploiement des projets. Les actions programmées en matière d'investissement en 2022 viseront à poursuivre la réalisation de projets stratégiques pour le territoire et seront principalement axées sur le cadre de vie et les services aux habitants, la transition sociale écologique, l'environnement ou l'attractivité du territoire. De nouvelles actions seront mises en œuvre comme un soutien démultiplié à l'enseignement supérieur et à la recherche ou à la santé, et des grands projets.

108,6 M€

S'engager massivement dans la transition social-écologique

➤ Mobilité décarbonée pour tous : 86,2 M€

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuit. Au-delà des transports en commun, la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Parmi les principales dépenses sur 2022 nous pouvons citer :

- ✓ Acquisition de matériels roulants : 41,5 M€ (14 bus à hydrogène, 34 bus standards électriques et 4 bus articulés électriques (TEOR) avec pour objectif un parc constitué à plus de 50% de véhicules propres au terme du mandat,
- ✓ Gros entretien et renouvellement (métro) : 5,1 M€,
- ✓ Ligne T4 : 3,2 M€, une grande partie des travaux relatifs à l'extension de la ligne T4 entre le CHU et la place du Boulingrin sera réalisée en 2022, ainsi que le début de l'extension vers Martainville.
- ✓ Ligne T5 : 2 M€ (début des études pour la réalisation de la ligne T5),
- ✓ Ligne F1 Aménagement Sud : 1,4 M€ (début des travaux concernant le projet d'aménagement de la ligne F1 au sud entre le Jardin des Plantes et la place des Bruyères),
- ✓ Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) : 4,4 M€
- ✓ Entretien des bogies des rames : 0,9 M€ (nécessité de faire la révision des 600 000 kms des bogies des rames ; Autorisation de programme de 3,9 M€),
- ✓ Aménagement dans les parkings : 1,3 M€ dont 1,1 M€ pour les travaux du parking de l'Hôtel de ville de Rouen,
- ✓ Circulation : 2 M€ (optimisation de la programmation des feux et la sécurisation de l'aménagement des carrefours, voire, dans certains cas, suppression des feux tricolores),
- ✓ Acquisition et travaux pour les bornes de recharges pour les véhicules électriques.

La politique en faveur du vélo montera en puissance avec le démarrage des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), le stationnement des vélos, la mise en place du nouveau service de location qui nécessitera notamment l'acquisition de 900 VAE et 20 vélos cargos et enfin la mise en place du Schéma Directeur des Mobilités actives (SDMA). Concernant la balade du Cailly, l'année 2022 sera marquée par le démarrage des études de maîtrise d'œuvre et la poursuite de la concertation et des premières acquisitions foncières. L'aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo » se poursuivra.

- ✓ Balade du Cailly : 0,7 M€,
- ✓ Seine à vélo : 0,5 M€,
- ✓ Réseaux structurants cyclables : 12,6 M€.

➤ **Environnement, biodiversité, agriculture durable : 5,7 M€**

- ✓ Acquisitions parcelles silicoles et forêts : 1,9 M€,
- ✓ Amélioration espaces et milieux naturels : 0,4 M€,
- ✓ Étude biodiversité : 0,2 M€,
- ✓ Fonds de concours milieux naturels : 0,2 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-M), des crédits seront notamment proposés pour la mise en place de primes à la reconversion des véhicules : 1,2 M€ (1^{ère} tranche de financement qui sera complétée si besoin).

➤ **Transition Énergétique : 3,2 M€**

Afin de maîtriser les consommations énergétiques, de développer les énergies renouvelables et d'atteindre les objectifs du PCAET, la Métropole s'appuiera notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Énergies Renouvelables et sur une SEM d'investissement dédiée aux énergies renouvelables qui sera créée à l'échelle de l'Axe Seine avec la Communauté Urbaine du Havre, la ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. 2022 sera donc consacrée au déploiement de ces sociétés dédiées. Une inscription de 2 M€ a été prévue pour participer au capital de la SEM et à l'investissement direct dans des projets d'ici sa création effective.

Une inscription de 0,5 M€ sera consacrée aux extensions des réseaux électriques.

Suite aux audits énergétiques qui ont été lancés sur l'ensemble du patrimoine existant de la métropole, huit projets de rénovations énergétiques ont été identifiés et les maîtrises d'œuvre de ces projets démarreront dont notamment la rénovation énergétique du Norwich et de la piscine patinoire des Feugrais à Elbeuf.

➤ **Réduction et valorisation de nos déchets : 10 M€**

- ✓ 2,2 M€ concerneront le renouvellement des véhicules. En effet, la métropole opère un renouvellement progressif des camions les plus anciens, par une carburation en GNV, « bio » de préférence, dans la perspective à terme de produire son propre carburant. Elle reste en veille sur les expériences de motorisation plus novatrices pour les bennes à OM, que sont l'électricité et l'hydrogène ;
- ✓ 2,4 M€ : installations de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- ✓ 4,2 M€ : dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- ✓ 1,2 M€ : travaux dans les déchetteries.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques : 3,4 M€**

- ✓ Défense Incendie : 1,4 M€ pour la mise en place d'un schéma directeur, le renouvellement des hydrants, des nouveaux équipements et des mises en conformité,
- ✓ GEMAPI : 2 M€ dont 1,3 M€ dans le cadre de la convention « Fesneau » avec le Département 76 pour la gestion des digues.

46,9 M€

Construire un territoire attractif et solidaire

- **Développement économique : 31,4 M€ dont :**
 - ✓ Rénovation des parcs d'activités : 8,3 M€ (dont 4,3 M€ BIOPOLIS III),
 - ✓ Foncier et accompagnement pour la reprise du site UPM-Chapelle Darblay : 11 M€
 - ✓ Travaux de voirie dans les parcs d'activités : 7,3 M€,
 - ✓ Fonds de concours pour les plateformes technologiques (enseignement supérieur, recherche et développement économique) : 1,5 M€,
 - ✓ Fonds de concours aux communes pour les cabines connectées : 0,5 M€,
 - ✓ Pré études pour le futur Palais des Congrès : 0,1 M€.

- **Tourisme, commerce : 6 M€ dont :**
 - ✓ Cœur de Métropole : 3,2 M€. En études, il est prévu le financement d'un programme. Cela permettra de formaliser les attentes et les enjeux sur chacun des secteurs envisagés en abordant les usages, les contraintes existantes et les opportunités. Pour la partie travaux sont inclus : les clôtures des marchés de travaux avec des éventuelles réclamations, les travaux sur le jeu dragon de la Place Gaillardbois, le démarrage des travaux rue Beauvoisine et les travaux provisoires de la rue Jeanne d'Arc. Des travaux d'accompagnement sont prévus rue Beffroy et rue du Donjon,
 - ✓ Réhabilitation de l'Office du tourisme : 0,5 M€,
 - ✓ Aménagement d'aires de stationnement pour les campings car : 0,2 M€,
 - ✓ Fonds de concours pour le tourisme fluvial : 0,1 M€,
 - ✓ Aménagement des quais bas rive droite : 1,5 M€ (Aménagement post Panorama XXL),
 - ✓ Travaux sur les chemins de randonnée : 0,1 M€,
 - ✓ Aménagement et équipement côte Sainte Catherine : 0,1 M€.

- **Culture : 3,8 M€ dont :**
 - ✓ Réunion des Musées Métropolitains : 2,2 M€
 - Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections : 0,5 M€
 - Autres travaux : 1,7 M€ (travaux de maintenance, études de programmation et la réalisation de diagnostics pour le projet Beauvoisine dont le coût est estimé à 66 M€,
 - ✓ Aître Saint Maclou : 0,3 M€ (achèvement des travaux),
 - ✓ Etudes pour la création d'un tiers lieu culturel sur le triangle de Béthencourt (Rouen Flaubert) : 0,1 M€,
 - ✓ Fonds de concours pour la rénovation de l'Abbatiale Saint Ouen participation 2022 : 0,75 M€,
 - ✓ Cathédrale de lumière : 0,1 M€,
 - ✓ Fonds de concours pour le Pacific vapeur Club de Sotteville-lès-Rouen : 0,1 M€ (La locomotive Pacific Vapeur 231 nécessite une révision qui permettra son maintien en état de marche et la mise en œuvre d'un projet touristique).

- **Sports, loisirs : 4,1 M€ dont :**
 - ✓ Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 3,2 M€,
 - ✓ Travaux de la patinoire Nathalie Péchalat : 0,5 M€,

- ✓ Halle sportive ESR Madrillet (consultation de maîtrise d'œuvre) : 0,2 M€ (le projet global est chiffré à 6,45M€ TTC pour une mise en service à horizon 2025 avec un financement de 50 % de la Région),
- ✓ Etudes pour le déplacement du skate-park situé sur Rouen Flaubert.

➤ **Santé : 1 M€**

Outre les dépenses de fonctionnement prévues en 2022, pour la mise en œuvre des axes et des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la stratégie santé à l'échelle métropolitaine, des dépenses d'investissement sont également inscrits pour cette thématique. Ces dépenses concernent :

- ✓ L'aide à la réalisation d'aménagements pour le CHU, le CHR, le CHI Elbeuf-Louviers et Becquerel : 0,9 M€ (crédits 2022 dans le cadre d'un engagement pluriannuel de la Métropole en cours de finalisation parallèlement au Ségur de la Santé),
- ✓ Le soutien au projet de santé des maisons de santé : 0,04 M€
- ✓ Le co-financement d'un échographe pour le réseau santé sexuelle : 0,02 M€

20,1 M€

Penser et aménager le territoire durablement

➤ **Grands projets urbains, aménagements 5,2 M€ dont :**

- ✓ Le projet Rouen Flaubert, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA, a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2020 et juin 2021 afin de revoir certains aspects du projet. (vocation de la frange ouest, aménagement du canal, place de la nature et de la biodiversité, modes de déplacements, formes urbaines, équipements publics...).
- ✓ Pont Flaubert : raccordement Sud : 3,9 M€ La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€. Le montant de la participation 2022 tient compte de l'avancement des travaux.
- ✓ Parc Naturel Urbain des Bruyères : 0,9 M€. Le parc a été ouvert partiellement au public en septembre 2020. Les aménagements de la partie paysagère ont été finalisés en 2021.
- ✓ Quartier Nouvelle Gare Seine Cité : 0,4 M€ Les études pré-opérationnelles pour le quartier nouvelle gare se poursuivront et monteront en puissance en 2022, en lien avec les études Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) sur la nouvelle gare.

➤ **Planification Urbaine : 1,7 M€**

➤ **Stratégie foncière : 5,7 M€**

➤ **Habitat : 7,5 M€**

72,4 M€

Renforcer la cohésion territoriale

➤ Voiries, espaces publics : 60,6 M€

La compétence voirie fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous les modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

En 2022, la Métropole démarrera son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes des pôles » majorés, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés en matière de renaturation, de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces et de qualité et sécurité de l'espace public. Deux enveloppes spécifiques de ce PPI seront désormais consacrées à la renaturation de nos espaces publics ainsi qu'à l'éclairage public, enjeux primordiaux des années à venir.

➤ Aires d'accueil des gens du voyage : 2,8 M€

➤ Dotations des communes 9 M€

- ✓ Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) : 6,3 M€ au BP 2022. Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois, faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau social-écologique.
- ✓ Son enveloppe est de 48 millions d'euros. Dans ce cadre, des fonds de concours pourront être mobilisés pour les communes en 2022.
- ✓ Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,7 M€,
- ✓ Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 2 M€,

Par ailleurs, un CRTE (contrat de relance et de transition écologique) a été approuvé en juillet dernier entre l'État, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine le Havre Seine Métropole. Il reflète l'ambition écologique des deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. C'est inédit, une première en France. Nous sommes les premières grandes métropoles à faire le choix de s'engager ensemble dans le cadre d'un CRTE. Au total, plus d'un milliard d'euros de projets potentiellement réalisables par la Métropole, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026 ont été recensés. Une révision annuelle par voie d'avenant précisera les futures actions métropolitaines et communales à mettre en œuvre et les modalités de soutien financier de la part de l'État.

L'intégralité des documents concernant le budget de la Métropole est consultable sur www.metropole-rouen-normandie.fr

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05